

## **Règlement du jeu-concours « GPS du Manager »**

### **Article 1 : Société organisatrice**

**ALEC Coaching**, société au capital de 15.000 € euros, dont le siège est situé au 15 Rue Bachelet - 75018 PARIS, sous le numéro de SIRET, 45024958600014, organise du **15 juin 2010 au 15 décembre 2010**, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis les sites [www.all-e-quest.com](http://www.all-e-quest.com) ou [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com).

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne qui remplira un formulaire sur le site All-e-Quest et renseignera toutes les informations (certaines sont optionnelles) correspondantes. Les participants doivent être des Managers en activité, en poste depuis au moins 6 mois.

L'approbation du responsable des Ressources Humaines est obligatoire.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants et les critères de participations cités ci-dessus.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des gains prévus.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet depuis le site [www.all-e-quest.com](http://www.all-e-quest.com) pendant toute la période du jeu.

### Mécanique du jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne qui remplira un formulaire sur le site All-e-Quest et renseignera toutes les informations (certaines sont optionnelles) correspondantes. Les participants doivent être des Managers en activité, en poste depuis au moins 6 mois.

L'approbation du responsable des Ressources Humaines est obligatoire.

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet [www.all-e-quest.com](http://www.all-e-quest.com) du 15 juin 2010 au 15 décembre 2010 et de remplir un formulaire en renseignant toutes les informations obligatoires afin de participer aux tirages au sort qui auront lieu tous les mois durant la période du jeu, selon le calendrier suivant :

- 1<sup>er</sup> tirage le 15 juillet 2010
- 2<sup>ème</sup> tirage le 15 août 2010
- 3<sup>ème</sup> tirage le 15 septembre 2010
- 4<sup>ème</sup> tirage le 15 octobre 2010
- 5<sup>ème</sup> tirage le 15 novembre 2010
- 6<sup>ème</sup> tirage le 15 décembre 2010

### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un gagnant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

## **Article 5 : Dotations**

Le jeu est composé des 6 dotations identiques (1 par mois) définies ci-dessous comme :

- un GPS du Manager (Global & Personal Scope), avec un coach certifié ICF :
- la restitution (séance de 2h) de son GPS,
- et l'élaboration de son plan de progrès individuel.(séance de 1h30)

D'une **valeur totale unitaire** de : **1525 € HT.**

## **Article 6 : Acheminement des lots**

La dotation gagnée n'est pas interchangeable contre un objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont strictement interdits.

## **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
**ALEC Coaching, Jeu concours GPS du Manager, 15, rue Bachelet 75018 PARIS.**

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse [www.all-e-quest.com](http://www.all-e-quest.com) ou [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com).

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : **ALEC Coaching Jeu Concours GPS du Manager**, 15, rue Bachelet 75018 PARIS.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : **ALEC Coaching, Jeu Concours GPS du Manager**, 15, rue Bachelet 75018 PARIS.

### **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.